



La création de La Société Française des Gazons remonte aux années 1970, période où la « Recherche Agronomique » (INRA) et « le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs » désirent développer l'étude du gazon en France, au sein de La Société Nationale d'Horticulture de France, la SNHF.

Compte tenu de l'évolution rapide du domaine des gazons et de la nécessité de donner un nouvel essor et une structure plus adaptée à ce groupement de professionnels, La Société Française des Gazons est constituée le 31 Janvier 1984, tout en gardant son adhésion à la SNHF.

« Son but est de développer la pratique de toutes actions en faveur des gazons et notamment aider à perfectionner la culture des gazons de tous usages ; améliorer les connaissances, provoquer leur rassemblement, organiser leur échange et leur diffusion, développer des relations avec d'autres pays ayant les mêmes buts ».



**Le végétal dont le gazon est un allié contre le réchauffement climatique ...
Mais il faut l'entretenir, le nourrir ... et accepter son arrosage raisonné même en période de sécheresse, car justement il va nous rafraichir naturellement en période canicule**

**Le secteur des gazons apporte des solutions en matières de réponses sociétales et environnementales.
Il est nécessaire de mieux les connaître et les reconnaître pour en tirer tous les avantages**

BULLETIN D'ADHESION 2025

1ER JANVIER - 31 DECEMBRE

Informations Adhérent / Facturation :

Etablissement/Société :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Nom du correspondant :

Adresse de la facturation si différente :

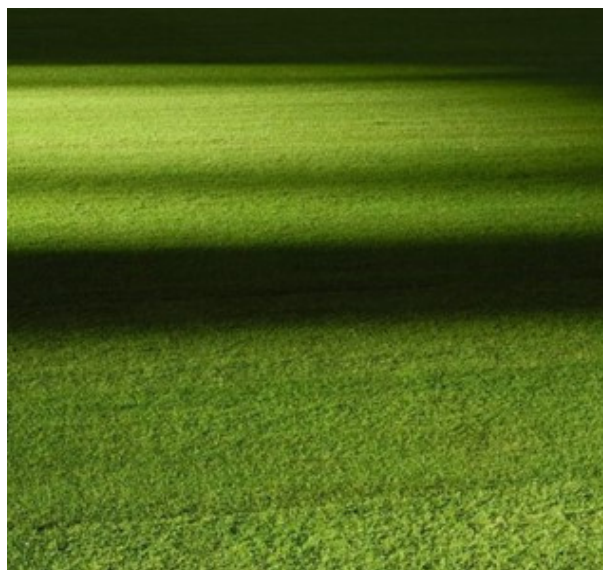


Cotisations	Cotisation 2025 (€)	Cocher la case correspondante
ETUDIANT	30 €	
PERSONNE PHYSIQUE/INDIVIDUEL	85 €	
PERSONNE MORALE : CENTRE DE FORMATION, COLLECTIVITE, ASSOCIATION, FEDERATION	280 €	
BUREAUX D'ETUDES, ENTREPRISE :		
▪ TPE	120 €	
▪ CA <3.800.000	420 €	
▪ 3.800.000<CA<7.600.000	520 €	
▪ CA>7.600.000	680 €	
SOUTIEN	A partir de 700 €	
COLLEGE PROGAZON – PELOUSE ECO DURABLE	3.500 €	
MECENAT (remise du document CERFA)		



TOTAL COTISATION 2025 €

<p>Bulletin d'adhésion à envoyer accompagné de son règlement ou acte de virement bancaire :</p> <p>SFG – L'association française des Professionnels des Gazons Bénédicte MAJOR-RATEL 44 Rue du Louvre – 75001 PARIS Benedicte.major.ratel@gmail.com Une facture vous sera envoyée à réception de votre bulletin d'adhésion</p>	<p>Règlement par :</p> <p><input type="checkbox"/> Mandat administratif (pour les administrations, après réception d'une facture)</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque joint (un reçu vous parviendra dès réception)</p> <p><input type="checkbox"/> Virement bancaire Merci de préciser le motif de votre virement et le nom de votre société, sur le libellé du virement. - RIB : 18206 00285 19090947001 / 61 - Crédit Agricole IdE – Paris - Code IBAN : FR76 1820 6002 8519 0909 4700 161 - Code SWIFT ou BIC : AGRIFRPP882</p>
---	--



RETROUVEZ NOUS :
WWW.GAZONSFG.ORG

LINKEDIN - FACEBOOK - X - INSTAGRAM :
SOCIETE FRANCAISE DES GAZONS